

Cahier spécial budget 2017-2018

6 AVRIL 2017

Introduction

Le 28 mars dernier, le gouvernement du Québec déposait son [Budget 2017-2018](#). Le budget provincial est un document complexe au langage souvent difficile d'accès pour le commun des mortels. Il n'est pas surprenant de se sentir perdu devant toutes ces informations! Toutefois, plusieurs des mesures annoncées ont des impacts concrets sur les organismes communautaires autonomes et sur les populations qu'ils desservent.

L'ensemble du budget a des conséquences sur le vivre ensemble, sur la manière dont s'oriente et s'organise notre société. Par ailleurs, vous trouverez dans le document de nombreux liens cliquables qui vous permettront d'en apprendre davantage sur les programmes et les organisations mentionnées.

Ce *Cahier spécial budget* a pour but de décortiquer et de vulgariser certains éléments clés du budget. Nous n'avons toutefois pas la prétention de faire une revue complète de l'ensemble des mesures annoncées. Notez également que plusieurs informations contenues dans le budget demeurent vagues et nous ne savons pas exactement comment les montants seront répartis.

Il est également important de prendre en compte le fait que les montants annoncés dans le budget le sont souvent sur un horizon de 5 ans, dont les montants les plus élevés sont budgétés à partir de la 3^e année. Rappelons que les élections en octobre 2018 et que **le budget doit être interprété non pas comme des sommes fixées, mais comme des promesses liées à une stratégie électorale. Ces montants pourraient être retirés à n'importe lequel des budgets à venir.**

Plus d'informations seront rendues publiques après l'étude des crédits en séances parlementaires.

Table des matières

Introduction.....	1
Table des matières.....	2
Organismes communautaires en santé et services sociaux.....	3
Organismes communautaires en éducation.....	3
Organismes communautaires Famille.....	3
Organismes communautaires en défense collective des droits.....	4
Soins à domicile.....	4
Personnes âgées.....	4
Itinérance.....	5
Intimidation.....	5
Femmes.....	6
Logement.....	6
Autisme.....	7
Élèves handicapés (12-21 ans).....	7
Milieu autochtone.....	7
Santé mentale.....	7
Prévention du suicide.....	8
Jeunesse.....	8
Lutte contre la pauvreté.....	8
Plan de lutte à la pauvreté.....	8
Conclusion.....	9

Organismes communautaires en santé et services sociaux

Concernant le [Programme de soutien aux organismes communautaires](#) (PSOC), le gouvernement du Québec a annoncé un investissement additionnel de 80 millions \$ sur 5 ans, dont 10 millions \$ en 2017-2018. Reste à savoir si l'argent annoncé ne représentera, dans les faits, qu'un montant cumulé de 25 millions \$ supplémentaires à l'enveloppe PSOC. Autrement dit, le 10 millions \$ de 2018-2019 est-il le même montant que celui de 2017-2018, ou s'agit-il plutôt d'un montant additionnel? Le montant servira notamment à financer de nouveaux groupes admis au programme, mais non financés. Selon nos calculs, il y en aurait environ 135 en attente d'un premier financement dans la province. Pour l'instant, nous n'avons pas la confirmation que ce montant exclut l'indexation.

Investissements additionnels pour les organismes communautaires
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Programme de soutien aux organismes communautaires	10	10	15	20	25	80

Rappelons par ailleurs que la revendication pour les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux est de 355 millions \$ de financement supplémentaire à la mission, et ce, immédiatement!

Organismes communautaires en éducation

En décembre, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, annonçait un investissement de 9 millions \$ pour les organismes financés par le [Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation \(PACTE\)](#). Ce financement servira à soutenir les organismes d'alphabétisation, de lutte contre le décrochage scolaire et de formation continue. Il faut toutefois se rappeler que [les 183 groupes en éducation ont un manque à gagner de 15 millions](#) et que les subventions du PACTE n'ont pas été indexées depuis 2008. Ce financement est donc insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins.

Organismes communautaires Famille

Nous apprenions, [au début du mois de mars](#), que le gouvernement octroyait 20 millions \$ aux organismes communautaires Famille :

- 17,7 millions \$ pour des organismes communautaires Famille pour « accroître leur offre de service »;
- 2 millions \$ pour les organismes communautaires qui offrent des activités de halte-garderie;
- 300 000 \$ pour des regroupements d'organismes communautaires Famille.

Le budget est venu confirmer cette annonce. Il faut toutefois mentionner que ces montants sont non récurrents et ne sont pas attribués au financement à la mission. Alors que le manque à gagner pour les 271 groupes Famille est de 18 millions \$ annuellement, nous pouvons affirmer que la mesure annoncée dans le budget ne répond pas à la demande des groupes. De plus, [comme le souligne la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec](#), « le budget 2017-2018 contient très peu de mesures pour améliorer le revenu des centaines de milliers de personnes (dont 50 000 familles monoparentales) qui vivent avec des revenus qui ne couvrent même pas leurs besoins de base ».

Organismes communautaires en défense collective des droits

Le budget ne prévoit aucun rehaussement du financement à la mission pour les organismes en défense collective des droits malgré le fait que leur financement soit « gelé » depuis plus de 10 ans, et ce, sans aucune indexation. Rappelons que [les 321 groupes en défense collective des droits revendiquent un financement à la mission supplémentaire de 40 millions \\$ par année](#).

Soins à domicile

Pour 2017-2018, le gouvernement investira 69 millions \$ en soins à domicile. Rappelons que Philippe Couillard, en 2014, promettait 750 millions \$ pour les soins à domicile, soit 150 millions \$ par année sur 5 ans. Nous ignorons encore si des sommes seront destinées aux organismes communautaires.

Personnes âgées

En 2010, le gouvernement du Québec lançait le [Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées](#), qui se terminait en 2015. Des consultations ont eu lieu l'année dernière, en vue de l'élaboration du prochain plan, qui couvrira de 2017 à 2022. La ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, Francine Charbonneau, devrait annoncer les détails de ce plan dans les prochains mois. Nous savons déjà que 25,8 millions \$ sont prévus dans le budget pour les 5 prochaines années dans le cadre de ce Plan d'action.

Ces investissements visent à :

- soutenir les personnes âgées en situation de vulnérabilité (par le programme [Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité](#)) par le maintien et l'embauche de travailleuses et travailleurs de milieu au sein d'organismes communautaires;

- soutenir la ligne téléphonique [Aide Abus Aînés](#) (ressource téléphonique destinée à offrir de l'écoute, du soutien et de l'information à des personnes âgées victimes de maltraitance)
- bonifier les initiatives auprès des personnes âgées (par ex., renforcer le rôle des coordonnateurs régionaux spécialisés en maltraitance et simplifier la mise en place des visites d'amitié auprès des personnes âgées issues des différentes communautés culturelles).

Itinérance

En 2014, le gouvernement du Québec s'est doté d'un [plan d'action en itinérance](#), qui couvre la période de 2015 à 2020, dont l'objectif est de prévenir et réduire l'itinérance. Certaines annonces avaient déjà été faites lors du dévoilement de ce plan (par ex. en matière de logement). Le budget déposé le 28 mars dernier a bonifié certaines mesures :

- 150 logements supplémentaires du [programme AccèsLogis Québec](#) bénéficiant du Supplément au loyer seront réservés aux personnes itinérantes (75 logements en 2017-2018 et 75 en 2018-2019)
- Un financement additionnel totalisant 7 millions \$ d'ici 2020-2021 pour le Plan d'action, dont des crédits pour le ministère de la Santé et des Services sociaux pour du soutien à ces personnes dans le cadre de l'approche [Logement d'abord](#).

Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) [estime que les mesures annoncées dans le budget sont nettement insuffisantes](#) pour combler les besoins de l'ensemble des régions en matière de lutte à l'itinérance, considérant les conséquences des derniers budgets marqués par l'austérité. Puisque l'itinérance se complexifie et augmente partout, le RSIQ affirme que « les annonces budgétaires ne sont tout simplement pas à la hauteur de la situation sur le terrain ».

Intimidation

Le programme [Ensemble contre l'intimidation](#), qui couvre de 2015 à 2018, sera bonifié à la hauteur d'un million \$ afin de poursuivre les efforts de lutte contre l'intimidation et d'augmenter les interventions sur le terrain.

En 2011, le gouvernement se dotait d'un [plan d'action de lutte contre l'homophobie](#), couvrant la période 2011 à 2016. Au printemps dernier, le gouvernement [lançait des consultations pour élaborer le prochain plan](#), qui couvrira la période 2017 à 2022. Celui-ci est destiné à prolonger les actions déjà accomplies dans la lutte contre l'homophobie. À cet effet, 5,9 millions \$ seront octroyés pour poursuivre les campagnes de sensibilisation, l'élaboration d'outils, du soutien à l'action communautaire et aux initiatives du milieu.

Femmes

Le gouvernement a annoncé que 27 millions \$ sur 5 ans seront prévus pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est peu pour un Québec qui affirme dans son budget que « l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de la société québécoise, et ce, tant sur les plans économique que social ». En effet, il n'y a aucune augmentation au programme [À Égalité pour décider](#) et aux [Accords de partenariat pour la concertation régionale en matière de condition féminine](#). Ces deux programmes visent l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions du Québec.

Il faut noter que 44 millions \$ seront alloués pour prévenir et contrer les violences sexuelles entre 2016 et 2021 dans le cadre de la [Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021](#).

De plus, 2,4 millions \$ sur 5 ans seront dégagés afin d'accroître la présence des femmes en emploi dans les secteurs d'avenir et de favoriser la mixité en emploi et de favoriser l'intégration socioprofessionnelle des femmes immigrantes sur le marché du travail.

Logement

Pour le logement social, un investissement de 225 millions \$ est prévu en 2017-2018 pour la construction de 3000 unités. Cependant, ces nouveaux logements sont insuffisants parce qu'ils équivalent au nombre de logements qui n'ont pas été financés depuis 2 ans en raison des coupures du gouvernement. De plus, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) [revendique 50 000 nouveaux logements sociaux pour les 5 prochaines années](#).

On annonce également que 253,1 millions \$ seront octroyés pour la rénovation des habitations à loyer modique (HLM). Un problème demeure : la fin des conventions des HLM. [La Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec pose une grande question en ce sens](#) : est-ce que le gouvernement du Québec va assumer, à lui seul, l'entièreté du déficit d'exploitation des HLM et la rénovation des 20 000 logements pour lesquels le gouvernement fédéral ne versera plus un sou d'ici 2020?

Un montant de 73 millions \$ est aussi budgété pour poursuivre l'adaptation et la rénovation des domiciles privés par l'entremise du [Programme d'adaptation de domicile pour les personnes handicapées](#), du [Programme RénoRégion](#) et du [Programme Rénovation Québec](#).

Le [programme visant l'amélioration de l'accès pour les personnes à mobilité réduite aux petits bâtiments](#) bénéficiera pour sa part de 8 millions \$ sur 5 ans.

Autisme

Pour soutenir les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, 29 millions \$ seront attribués en 2017-2018 et 2018-2019.

Une grande partie de cette somme ira aux services de réadaptation. Nous savons que 11,2 millions \$ sont octroyés pour les 0 à 5 ans et 5 millions \$ pour les 6 à 18 ans.

De plus, 6 millions \$ sont réservés pour le développement de services résidentiels, 3,8 millions \$ pour de nouvelles places en répit et 3 millions \$ pour l'amélioration des services socio-professionnels.

La Fondation Miriam, qui vient en aide aux personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ou de déficience intellectuelle, a [accueilli positivement ces annonces](#) .

Élèves handicapés (12-21 ans)

Les personnes handicapées âgées de 12 à 21 ans qui fréquentent une école, mais qui n'ont pas une autonomie suffisante pour demeurer seules à la maison, peuvent bénéficier de services de surveillance en dehors des heures scolaires. Du financement additionnel sera alloué à 30 organismes à but non lucratif ou établissements scolaires. Le gouvernement prévoit une bonification de 2,5 millions \$ du [Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans](#) pour les 5 prochaines années.

Milieu autochtone

Le gouvernement prévoit investir 135 millions \$ pour les 5 prochaines années dans le [Fonds d'initiatives autochtones](#). L'objectif du fonds est de soutenir les Autochtones dans leur développement économique, social et communautaire. Ces nouveaux investissements seront destinés, entre autres, à investir dans des infrastructures communautaires, soutenir des projets de développement économique, encourager le développement social et à aider des organismes communautaires.

Santé mentale

Des ressources additionnelles de 742 millions \$ sont octroyées en santé et services sociaux pour 2017-2018, destinées, entre autres, pour la santé mentale. Toutefois, il n'y a pas d'indication précise dans le budget concernant l'allocation de ces ressources. Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, devrait préciser sous peu les nouvelles initiatives qu'il veut mettre en œuvre.

Prévention du suicide

Le gouvernement réserve 5 millions \$ pour le développement d'une stratégie numérique en prévention du suicide (outils comme clavardage sur l'internet, messages textes, etc.). L'objectif est de renforcer l'implantation de l'offre de services préventifs destinés à la population générale et aux personnes qui sont plus vulnérables. Cette mesure serait principalement destinée aux CISSS et CIUSSS. Est-ce que les organismes communautaires seront sollicités pour collaborer à ce projet? C'est à suivre!

Jeunesse

Le gouvernement confirme les sommes annoncées en décembre dernier pour la [Stratégie d'action jeunesse](#), soit de 205,8 millions \$. Le budget prévoit aussi un investissement de 4,5 millions \$ sur 5 ans afin de bonifier l'offre de services du [programme Créneau carrefour jeunesse](#). La mise en œuvre de cette initiative sera assurée par les carrefours jeunesse-emploi.

Lutte contre la pauvreté

Le gouvernement a annoncé la bonification du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) de 22 millions \$ sur 5 ans. Ce fonds est destiné à soutenir différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les projets admissibles à un financement du FQIS sont ceux qui visent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté, ainsi que plusieurs autres organisations communautaires et syndicales, s'est montré très critique envers les mesures annoncées dans le budget pour lutter contre la pauvreté. [Selon le Collectif](#), « même si le budget contient quelques mesures étiquetées “lutte à la pauvreté”, ces dernières n'auront qu'un impact négligeable sur les conditions de vie de la plupart des personnes en situation de pauvreté ».

Plan de lutte à la pauvreté

Lors de son discours de dépôt du budget, le ministre des Finances Carlos Leitao a affirmé que le que son gouvernement a l'intention de sortir 100 000 personnes de la pauvreté. Cet objectif viserait notamment les personnes seules et les couples sans enfants. Cela se produirait grâce au prochain plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce plan devait être dévoilé ce printemps, mais il le sera plutôt à l'automne prochain, soit après le rapport [du groupe de travail sur le revenu minimum garanti](#). Aucune somme n'est affectée dans le budget pour le troisième plan de lutte contre la pauvreté. Devons-

nous comprendre que le gouvernement compte sur le FQIS pour assumer l'actualisation du plan de lutte? Il s'agit d'un dossier à suivre de près!

Conclusion

Malgré les investissements évoqués ci-dessus, un large écart reste à combler pour répondre aux besoins en termes de services publics, de programmes sociaux et de financement des organismes communautaires autonomes. Ce manque n'est d'ailleurs pas étranger aux coupures majeures appliquées dans la mission sociale de l'État québécois depuis les années 1990, mais de manière plus drastique depuis la réingénierie de l'État du gouvernement de Jean Charest en 2003 et avec l'austérité du gouvernement Philippe Couillard depuis 2014. Rappelons que seulement pour les exercices financiers de 2014-2015 et 2015-2016, il y a eu [plus de 4 milliards \\$ de coupures dans les services publics et les programmes sociaux](#). S'ajoute à cela la réforme du ministre Gaéтан Barrette en santé qui a embourbé le réseau de la santé et des services sociaux dans un remaniement administratif, tout en laissant en reste les services à la population.

Pourtant, malgré les voix qui se sont élevées pour témoigner de la fragilité du filet social au Québec, le gouvernement a enregistré des surplus records (2,6 milliards \$ pour 2016-2017). Sans compter [la controverse des 1,3 milliard \\$ de subventions versées à Bombardier](#).

Plutôt que de procéder à un réinvestissement massif, le gouvernement opte pour des réductions d'impôts aux particuliers. Additionnés aux congés d'impôts accordés aux entreprises et aux institutions financières, le gouvernement se prive de revenus pour répondre à sa mission sociale. Les baisses d'impôts obtenues ne permettront pas aux citoyennes et aux citoyens de se procurer des services adéquats, même dans le secteur privé.

Alors pourquoi le gouvernement s'entête à regarder uniquement la colonne des dépenses sans jamais regarder celle des revenus? Cela fait plusieurs années [que des alternatives fiscales sont mises de l'avant](#) pour que l'État aille chercher de nouveaux revenus et se dégage une marge de manœuvre, pour miser sur des services publics et des programmes sociaux de qualité adaptés aux besoins, notamment, des personnes les plus vulnérables.

Un choix idéologique néolibéral

Ce refus d'aller chercher de nouveaux revenus n'est pas anodin. C'est propre à l'idéologie néolibérale. Cette idéologie a pour objectif de transformer le rôle de l'État pour que son intervention soit principalement de créer les conditions favorables pour soutenir l'économie financière et attirer les investissements privés.

Sous l'État-providence tel que nous l'avons connu dès les années 1960, le rôle de l'État était de soutenir les droits fondamentaux (par ex. : accès à la santé, au logement, à l'alimentation, à l'éducation) et d'atténuer les effets pervers de l'économie (par ex. : assurance-emploi).

Sous l'idéologie néolibérale, le rôle de l'État est plutôt de protéger les libertés individuelles et le droit de propriété. Ainsi, l'État abandonne son rôle de redistribution de la richesse et de réduction des inégalités, et remet la responsabilité sur l'individu en ce qui concerne ses actes, ses épreuves, ses limites, ses réussites et ses échecs. Les individus ne sont plus considérés comme des citoyennes et des citoyens, mais plutôt par leurs rapports avec l'économie, comme des contribuables, voire des clientes et des clients.

En somme, ce budget néolibéral en est un de continuité, non pas celui de « l'espoir retrouvé » comme se plaît à affirmer l'équipe libérale. Les problèmes sociaux majeurs que nous rencontrons sur le terrain continuent d'être négligés au profit d'un développement économique qui favorise ultimement qu'une élite financière. D'autant plus que le refus de reconnaître le rôle des organismes communautaires autonomes par un financement suffisant est un frein majeur à toutes tentatives de répondre démocratiquement aux besoins, aux préoccupations et aux aspirations de la population.